

UNION DES COMORES

**MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
DE LA COOPÉRATION, DE LA FRANCOPHONIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉ DES COMORIENS DE L'ÉTRANGER**

**ÉVALUATION FINALE DU PROJET COI/97/G32
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX COMORES**

RAPPORT FINAL

Moroni, 7 Novembre 2002

Table des Matières

1	CONTEXTES	1
1.1	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL AUX COMORES	1
1.2	CONTEXTE INSTITUTIONNEL	2
1.3	PRÉSENTATION DU PROJET	2
1.4	ACCORDS DES PARTENAIRES	4
1.5	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	5
1.6	MÉTHODOLOGIE DTD 0 IFØE LA MISSION	

Liste des sigles et abréviations utilisés dans le rapport

AGIR	Programme Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement
AGR	activité génératrice de revenus
AIDE	Association d'intervention pour le développement et l'environnement
AP	aire protégée
CEDTM	Centre d'études et de découverte des tortues marines
CN	Coordinateur/trice National/e
CT	Conseiller Technique
CT-GRN	Conseiller Technique en Gestion des Ressources Naturelles
CTP	Conseiller Technique Principal
CNDD	Conseil National du Développement Durable
CNDRS	Centre national de documentation et de recherche scientifique
DCP	dispositif de concentration de poissons
DGE	Direction générale de l'environnement
EESP	École d'enseignement supérieur de Patsy (Ndzouani)
EUCARE	Edinburgh University Coral Awareness and Research Expeditions
FEM	fonds environnemental mondial
FF	fonds fiduciaire
INRAPE	Institut national de recherches sur l'agriculture, la pêche et l'élevage
MDRPE	Ministère du Développement Rural, de la Production et de l'Environnement
MECK	Mutuelle d'épargne et de crédit des Comores (?)
MPE	Ministère de la Production et de l'Environnement
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	plan d'action pour la conservation
PDF	<i>project document facility</i> (mécanisme du FEM pour appuyer l'élaboration de documents de projet à soumettre pour demande de financement)
PMM	Parc marin de Mohéli
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RN	ressources naturelles
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Liste des annexes

- Annexe 1 Cadre logique du projet
- Annexe 2 Programme de la mission et personnes consultées
- Annexe 3 Guide d'entretien
- Annexe 4 Liste des documents consultés
- Annexe 5 Aide-Mémoire. Réunion de restitution de la mission d'évaluation finale du projet.

1

1 Contextes

1.1 Contexte environnemental aux Comores

La biodiversité est un des éléments de b

et en mettant en œuvre des mesures de conservation concrètes avec la participation des communautés concernées par les ressources et leur milieu.

1.2 Contexte institutionnel

Aux Comores, des ressources pour gérer l'environnement ont été allouées au sein de l'administration publique depuis au moins vingt ans. Les services affectés au domaine de l'environnement ont relevé de différents ministères avant d'être attribués en 1993 au Ministère du Développement Rural, de la Production et de l'Environnement (MDRPE), lequel a été réorganisé en 1998 en Ministère de la Production et de l'Environnement (MPE). Le mandat du MPE inclut la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des actions de développement dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement.

En 1990 et en 1991, des associations pour la défense de l'environnement, les associations Ulanga (ce qui signifie « Nature » en comorien), ont été créées respectivement à Ndzouani et à Ndgazidja, dans la plupart des villages. Un peu partout, des actions de reboisement, de nettoyage et de sensibilisation de la population ont été organisées au sein des communautés grâce à l'initiative de ces associations. Ce mouvement a significativement contribué à la prise de conscience collective des enjeux de l'environnement.

Un plan d'action environnemental, ainsi qu'un cadre juridique pour sa mise en application, la loi-cadre sur l'environnement, ont été adoptés en 1994. La même année, le Gouvernement des Comores adoptait sa Déclaration sur le développement durable. On y reconnaît le caractère essentiel de la participation des communautés au développement du pays et la nature fondamentale du lien entre le développement durable et la saine gestion des ressources naturelles. Les orientations du pays pour un développement durable soulignent notamment que « Les associations, les communautés de base, les ONG, l'ensemble de la société civile doivent être encouragées à participer pleinement au processus de développement. Celui-ci ne réussira que si les populations concernées sont pleinement impliquées et responsabilisées dans la conception et la mise en oeuvre des stratégies et programmes de développement. ».

Parallèlement à la préparation des textes du Plan d'Action Environnemental, les Comores adhèrent à plusieurs conventions internationales relatives à l'environnement, dont la convention sur la diversité biologique en 1994. En 1995, la loi-cadre sur l'environnement est amendée pour reconnaître la responsabilité de l'État dans la protection de la qualité des différentes composantes naturelles de l'environnement, dont la diversité biologique.

1.3 Présentation du projet

En 1995, à la suite d'une première visite qui avait permis de faire une évaluation positive, le PNUD décide de l'importance de réaliser le projet Biodiversité. Il recherche alors un partenaire technique pour le mettre en œuvre en raison de l'insuffisance des capacités dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles aux Comores. L'UICN est sollicité par le bureau du PNUD à New York pour élaborer un document de projet à l'aide d'un financement PDF, fin 1995 - début 1996. Le document de projet « Conservation de la Biodiversité

Le cadre logique du projet expose l'objectif du projet et détaille les sous résultats attendus pour chacun des résultats-clés. La version qui a servi de référence pour la mise en œuvre du projet est présentée à l'annexe 1.

1.4 Accords des partenaires

Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le projet est exécuté par le Ministère de la Production et de l'Environnement (MPE) du Gouvernement des Comores, avec l'assistance technique du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sous contrat avec le Gouvernement. Le MPE est l'agent d'exécution et délègue ses responsabilités en ce qui concerne la planification et la gestion des activités du projet à la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Selon l'accord relatif au projet et signé entre le Gouvernement des Comores et l'UICN, le Gouvernement conserve l'entière responsabilité de la mise en œuvre du projet PNUD/FEM par l'entremise du coordinateur de projet qu'il aura désigné.

Le personnel de l'UICN affecté au projet travaille sous la supervision du coordinateur de projet. L'UICN fournit les avis techniques et l'appui administratif approprié au coordinateur de projet. Entre autres, le coordinateur de projet a la responsabilité de travailler en coopération étroite avec le Gouvernement et d'aider à la mise en œuvre du projet selon les directives du Gouvernement et en consultation avec l'UICN.

Le document de projet reconnaît la capacité limitée d'appui de la contrepartie comorienne et le contexte institutionnel instable. Toutefois, on compte recevoir l'appui du personnel de l'État, spécialement celui de la DGE. On s'attend aussi à ce que l'État mette gratuitement à la disposition du personnel du projet des bureaux et prenne en charge les services d'utilité publique dans toutes les îles. Le Gouvernement devra aussi accorder son appui aux objectifs et aux activités de projet pendant et après le projet, par une réforme continue de la loi en matière de l'environnement et le renforcement du personnel de sa mise en application, la création du Fonds pour la Conservation de la Biodiversité, et un soutien aux accords de gestion des ressources naturelles.

Selon le document de projet, la contribution du Gouvernement

o-51, Tj -441.75 -15.5 TD -0.05674

- ∅ déterminer la pertinence du projet à la lumière des besoins actuels des Comores en matière d'environnement et de développement durable;
- ∅ évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre favorisée par l'équipe du projet est appropriée et évaluer l'efficacité, l'efficacit  et le rythme de mise en œuvre du projet;
- ∅ pr senter les le ons initiales   tirer concernant la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet;
- ∅  valuer l'impact potentiel et la durabilit  des r sultats cl s atteints, dont la contribution au renforcement des capacit s;
- ∅ recommander des activit s  ventuelles d'apr s-projet.o

Indicateurs

Le suivi et l'évaluation d'un projet visant la conservation de la biodiversité impliquent la collecte de données qui permettent de détecter des changements. Ces données peuvent correspondre à deux types d'indicateurs :

§ Des indicateurs de la performance de la mise en œuvre et de la réalisation des activités

1.8 Organisation de la mission

La mission s'est déroulée du 5 octobre au 7 novembre 2002. Le programme de la mission est présenté à l'annexe 2. À Nairobi, le chef de mission a rencontré l'équipe du Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est. L'ensemble de la mission a ensuite rencontré l'équipe de projet à Ngazidja et les différents intervenants dans le domaine de l'environnement. Les consultants se sont rendus à Mwali pour rencontrer l'équipe de projet, les communautés des villages du parc. Une visite de 24 heures à Ndzouani a permis de rencontrer l'autorité alors en charge de l'environnement et un des partenaires du projet. De retour à Ngazidja, l'équipe a pu rencontrer les autorités qui n'avaient pu être rencontrées précédemment et travailler à la rédaction du rapport.

Dans le calendrier de la mission, aucun temps n'avait été prévu pour que l'équipe prépare sa stratégie de collecte d'informations et les guides d'entretien afférents. De plus, la mission a été retardée de 2 jours sans que la date prévue pour la fin de la mission ne soit décalée en conséquence. Cette réduction du temps alloué à la réalisation de l'évaluation se répercute principalement sur le temps alloué à la rédaction. La remise du rapport est ainsi retardée de 3 jours. De plus, le court délai imposé pour le dépôt du rapport final a empêché d'intégrer ne serait-ce qu'une seule journée de pause au calendrier des activités, chargé par les multiples rencontres et les déplacements entre les îles et dans les divers villages du PMM. De telles conditions de travail ne favorisent pas le processus de réflexion nécessaire pour mener à bien le mandat d'une évaluation finale et pour favoriser l'harmonisation des points de vue des différents consultants.

La mission a coïncidé avec l'inauguration du PMM et la remise du prix Équateur et a imposé une lourde tâche additionnelle au personnel du projet à Mwali déjà pleinement sollicité par l'organisation de cet évènement. Bien qu'un membre du personnel de l'équipe de Mwali ait été assigné pour accompagner la mission sur cette île, peu de temps a été consacré à la présentation des activités qui ont été menées depuis le début du projet – la priorité ayant été donnée aux rencontres des différentes parties concernées par la mise en place de l'AP.

2 Évaluation du bien-fondé

2.1 Cohérence avec les objectifs et orientations des partenaires

Le projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable répond aux orientations qu'ont adoptées les Comores en 1994 dans le plan d'action environnemental (PAE) et la politique nationale sur l'environnement (PNE) ainsi que dans la Déclaration sur le développement durable du Gouvernement.

À travers ses diverses composantes (résultats et sous résultats), le projet répond à toute une série d'objectifs et de sous-objectifs de la PNE. La gestion durable et rationnelle des ressources principaux, un des deux principaux objectifs poursuivis, est définie selon trois axes : la gestion rationnelle, la sauvegarde/protection, et la conservation/restauration des ressources. Les priorités incluent la sauvegarde, la protection de la diversité biologique terrestre et marine des Comores et la réalisation à court terme de la protection des zones pré-

sentant un grand intérêt écologique et/ou culturel par le classement des sites déjà identifiés. On préconise entre autres plusieurs actions auxquelles le projet contribue d'une manière ou d'une autre :

- § d'identifier de nouveaux sites à préserver et/ou à gérer,
- § de réaliser un inventaire exhaustif et effectuer un suivi permanent de la diversité biologique,
- § de faciliter la collaboration entre institutions au niveau national et international,
- § d'élaborer une politique d'aménagement visant à assurer le maintien de la qualité de l'espace côtier et prenant en compte son potentiel touristique,
- § de gérer et exploiter de manière rationnelle les ressources marines.

L'approche adoptée par le projet pour atteindre ses objectifs rejoint aussi la stratégie de mise en oeuvre et le programme d'action de la PNE qui comprennent notamment le renforcement ou la révision de certaines lois ou codes sectoriels en matière d'aires protégées, des axes de mise en oeuvre concernant entre autres la formation de spécialistes, l'éducation et la sensibilisation de la population, et la conservation et la valorisation du patrimoine national. Ce dernier point prévoit précisément la protection et la valorisation de la biodiversité par la création des parcs nationaux de Mwali et du Karthala et celle d'autres réserves de biodiversité. Un autre programme du programme d'actions porte sur la recherche de solutions alternatives pour atténuer la pression sur les ressources renouvelables.

La stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité n'avait pas encore été élaborée au moment de la conception et de la mise en oeuvre du projet Biodiversité et développement durable aux Comores. Néanmoins, les activités du projet contribuent à répondre à de nombreux objectifs de la stratégie.

La conception du projet basée sur l'approche participative de la gestion des AP répond aussi aux principes de base du développement durable qu'a adoptés le pays. La Déclaration sur le Développement durable reconnaît le caractère essentiel de la participation des communautés au développement du pays et la nature fondamentale du lien entre le développement durable et la saine gestion des ressources naturelles. On y souligne le caractère essentiel de l'implication des associations, communautés de base, ONG et de l'ensemble de la société civile pour le processus de développement.

2.2 Validité des éléments du cadre logique

La validité des éléments du cadre logique est examinée pour se prononcer sur la conception originale du projet, *i.e.* avant sa réalisation. Ceci permet d'identifier les lacunes et les causes de dysfonctionnement qui sont liées à la conception du projet et qui ne mettent pas en cause l'exécution elle-même.

Le premier constat est que les différentes composantes du cadre logique, identifiées en termes de résultats et sous résultats, sont cohérentes et contribuent de façon complémentaire au but du projet qui est de renforcer les capacités en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité.

La conception de la structure des travaux du cadre logique (résultats, sous résultats et acti-

La force de la conception de la structure des travaux (ou chaîne des résultats) présentée dans le cadre logique réside dans son approche systémique intégrée pour apporter des solutions aux insuffisances des capacités nationales pour assurer la conservation de la biodiversité aux Comores. Cependant, le projet n'a pas prévu d'activités qui permettent d'établir un état de référence et de fonder les mesures de conservation sur des bases biologiques qui favoriseraient l'efficacité et la pertinence des mesures adoptées. L'approche participative n'est pas nécessairement suffisante pour déterminer l'ensemble des mesures de protection des ressources et de leur habi

3 Évaluation de l'efficacité du projet (rationalité)

L'évaluation de l'efficacité du projet mesure l'adéquation entre la quantité et la qualité des résultats obtenus et les ressources et les moyens mis en œuvre pour les obtenir. Il s'agit

- § Un montant de 83 420\$US provenant des fonds du PNUD a été alloué de façon informelle (non documentée) pour l'élaboration du projet de mise en place d'un fonds fiduciaire.
- § Au cours de l'exercice 2002, un montant de 20 000\$US de la Coopération française a été destiné à l'inauguration du PMM, à des activités de sensibilisation et d'information comme le bulletin de la Tortue.
- § Des gains ont été enregistrés en raison de taux de change avantageux, majorant le budget d'un montant de 88 000\$US.
- § En 2002, le projet a obtenu un prix de l'Initiative Equateur d'un montant de 30 000\$US.
- § Les fonds totaux disponibles pour le projet sont donc de 2 723 461\$US.

Origine des fonds	Montant initialement alloué	Montants supplémentaires	Montants disponibles	Observations
PNUD-FEM	2 352 041		2 352 041	Versé
CAPACITY-21 (IPF)	595000		0	Non versé
Fonds de mise en place du FF (PNUD)		83 420	À confirmer	Non versé non documenté
COOPÉRATION FRANCAISE		20 000	20 000	Versé non documenté
FONDS TRAC (PNUD)		150 000	150 000	Versé et documenté
GAINS taux de change (gouvernement comorien)		88 000	88 000	Versés
Prix Initiative Equateur		30 000	30 000	Versé
Total	2 947 041	371 420	2 723 461	

3.1.2 Modalités de gestion financière du projet

Le projet est mis en œuvre selon les procédures du PNUD relatives à l'exécution nationale (procédures NEX). Le MPE est l'agent d'exécution du projet et délègue ses responsabilités en ce qui concerne la planification et la gestion des activités du projet à la Direction Générale de l'Environnement. Le MPE a établi un contrat de sous-traitance avec l'UICN pour l'assistance technique du projet.

La gestion du budget est répartie entre l'UICN qui fournit l'assistance technique du projet, et le gouvernement comorien. La gestion de cette seconde part du budget est toutefois demeurée entre les mains du bureau de pays du PNUD.

- § 58% du montant initialement prévu est géré par l'UICN pour couvrir les dépenses liées à l'assistance technique permanente et ponctuelle, les frais de gestion, les équipements scientifiques du projet, les frais de réunions, la formation (ateliers et stage), les communications et le matériel bureautique et la supervision de l'UICN.
- § 42% du montant initialement prévu est géré directement par la DGE. Ils correspondent aux autres dépenses de fonctionnement, rémunération du personnel national et des consultants, investissements, déplacements inter-îles, etc.

La gestion des montants supplémentaires est effectuée par le PNUD, ce qui modifie sensiblement les proportions gérées par l'un et l'autre. Dans les deux cas, toutes les dépenses effectuées doivent d'abord être autorisées par le Gouvernement.

La procédure par demande de paiement direct est longue et plusieurs fois, le calendrier du projet a été affecté à cause des retards de paiement. La procédure de contrôle de chaque dépense par le PNUD dure normalement 1 mois, mais a parfois dépassé ce délai.

3.1.3 Ressources humaines

Personnel	Prévu h/m	Affecté h/m	Observations
Personnel national			
Coordinateur National Principal	60	57	
Spécialiste Développement Communautaire	20	55	Affectation pour la durée du projet 2 mois de flottement entre le départ du 1 ^{er} SDC et l'arrivée du 2 ^{ème}
Motivateur	126	95	Un motivateur par île avait été prévu. Aucun n'a été affecté à Ndzouani
Gestionnaire Comptable	58	56	1 mois de flottement entre le départ du 1 ^{er} et l'arrivée du 2 ^{ème}
Secrétaire	85	88	
Planton/chauffeur	58	104	1 à Moroni et 1 à Mwali
Conservateur de l'Aire Protégée	51	45	
Écogardes	480	304	L'embauche des écogardes avait été prévue dès la 2 ^e année du projet
Coordinateur Sites protégés (PAC)	52	0	Les PAC ne sont pas encore mis en œuvre
Gardiens des sites protégés (PAC)	104	0	Les PAC ne sont pas encore mis en œuvre
Consultants locaux	46	61	
Gardien à Moroni semaine	0	53	À compter de janvier 1999
Gardien à Moroni fin de semaine	0	24	À compter de juin 2001
Homme de ménage à Moroni	0	47	À compter de juillet 1999
Gardien (bureau du projet à Mwali)	0	41	À compter de janvier 2000
Femme de ménage (bureau du projet à Mwali)	0	38	À compter de avril 2000
Gardien du PMM	0	19	À compter de novembre 2001
Femme de ménage du PMM	0	17	À compter de janvier 2002
Assistante administrative et financière du PMM	0	16	À compter de février 2002
Personnel international			
Conseiller Technique Principal	60	56	1 mois de flottement entre le départ du 1 ^{er} CTP et l'arrivée du 2 ^{ème}
Conseiller Technique en Gestion des Ressources Naturelles	51	36	Ce poste n'a pas été remplacé au départ du CT-GRN
Volontaires des Nations Unies	24	30	2 VNU nationaux 132..75 195 0.75 22.5 r75 0 153 0

Les écarts observés sont liés à quelques changements dans la composition des membres de l'équipe du projet et le fait qu'un certain nombre de postes ont été créés par nécessité, notamment en ce qui concerne le gardiennage et l'entretien des locaux du projet.

L'emplacement du bureau de coordination du projet à Moroni, Ngazidja, réduit la pertinence de l'appui du CT et du CN qui se trouvent éloignés du site de la principale réalisation du projet. Cet éloignement entraîne des délais dans la gestion et dans les opérations et le doublement de certains coûts. Le suivi et l'évaluation des effets des interventions du projet auraient été favorisés par un contact plus constant avec le milieu d'intervention

Appui technique

Selon les ententes établies avec le Gouvernement des Comores, l'appui technique doit être assuré par l'UICN qui est notamment responsable d'identifier et d'embaucher les conseillers techniques et les consultants internationaux. L'équipe du projet considère que l'appui en termes d'expertise technique et de présence sur le terrain du Bureau Régional de l'UICN en Afrique de l'Est n'a pas toujours été suffisant. Elle souhaite que l'UICN s'implique davantage dans la recherche de consultants et d'experts. Dans le but d'assurer une implication plus forte de la part de l'UICN, il est proposé de réviser les accords entre l'UICN et le Gouvernement des Comores avec l'appui du CT, en tenant compte du nouveau partenariat puisque les Comores envisagent de devenir membres de l'UICN.

L'équipe du projet déplore que la langue de communication et de production des documents destinés à l'UICN soit l'anglais, langue qu'aucun des comoriens de l'équipe ne maîtrise. Il en résulte qu'en l'absence du CT, le suivi des messages n'est pas effectué dans les délais normaux. Aussi, le CT a la charge de la traduction de tous les messages transmis en anglais. Il en était de même pour la CTP qui était en poste antérieurement. Il est proposé que le PNUD demande à l'UICN que l'appui technique soit approprié et adapté à la langue en usage aux Comores. Dans l'optique d'une extension du projet, il est vraisemblable que les prochaines AP à mettre en place concerneront des zones terrestres et que les efforts seront articulés autour de la mise en place du fonds fiduciaire dont les revenus permettront. Or l'expertise présente au Bureau régional d'Afrique de l'Est dans ces deux domaines est anglophone. La prolongation du contrat d'appui technique dans le contexte de l'extension du projet nécessitera que l'UICN soit en mesure d'offrir un appui approprié et adapté à l'équipe nationale qui sera en place.

3.1.4 Matériel et équipement

Équipement	Prévus unités	Achetés unités	Observations relatives à l'état et à l'utilisation
Équipement non consommable			
Véhicules	2	3 3	Le 3 ^e offert par le PNUD. 2 sont à Mwali, 1 à Moroni. Les 3 sont en bon état.

Équipement	Prévus unités	Achetés unités	Observations relatives à l'état et à l'utilisation
Ordinateurs	3	10 2 mar75 1	2 ordinateurs de faible capacité en ma 1 C 02 ordinateurs

partager les fonctions, les droits et les responsabilités relatives à la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection.

Le territoire à protéger est de propriété commune, à la fois territoire de l'État et des collecti-
v

20

ma

Cependant, on peut globalement relever une inadéquation entre les objectifs prévus au départ et les ressources, en termes de durée

inappropriée et hors mandat sur les autres membres et que des solutions réelles soient apportées.

- ∅ Valoriser l'expertise développée au sein du projet en favorisant son implication dans les phases subséquentes au projet actuel.
- ∅ Mettre en place un système de gestion du temps pour permettre le suivi du temps alloué aux activités du projet par le personnel technique. L'implantation d'un système simple permet d'évaluer la proportion du temps alloué, pour une période de temps donnée, à la réalisation des principaux résultats ou extrants, à des tâches administratives ou à d'autres tâches non prévues. Une note explicative précise la nature des tâches non prévues et commente toute disproportion dans l'emploi du temps. Un tel outil, lorsque compilé pour une période de temps, permet à chaque membre de l'équipe ainsi qu'au coordonnateur d'évaluer l'efficacité de la réalisation des différents résultats.
- ∅ Lors de la mise en place de nouvelles AP, localiser le bureau de coordination à proximité de la zone d'intervention pour favoriser l'efficacité de la gestion et des interventions.
- ∅ Dans l'établissement d'une éventuelle collaboration avec une agence pour un appui technique, s'assurer que le niveau d'appui soit ajusté en fonction des besoins et des capacités de l'équipe de terrain et ne pas se limiter à un appui administratif.

4 Évaluation de l'efficacité du projet

L'évaluation de l'efficacité du projet sert à établir si les résultats prévus ont été obtenus ou non, en d'autres termes, à estimer le degré de réalisation du but du projet et de la réalisation des extrants.

4.1 Comparaison des résultats attendus et des résultats atteints

Le tableau 4.1 présente une analyse comparative des résultats et sous résultats attendus et atteints. Ce tableau identifie aussi les activités que l'équipe d'évaluation recommande de réaliser avant la fin du projet. Des explications sommaires sont fournies pour justifier les écarts observés.

Tableau 4.1 Évaluation de l'efficacité du projet

Objectifs	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Écarts
<p><u>But global</u> <i>La conservation de la biodiversité, à travers la réalisation des composantes de la biodiversité du PNE et PAE, contribue au développement durable des Comores et maintien du patrimoine naturel unique des îles</i></p>	<p>1. La conservation de la biodiversité contribue au développement socio-économique durable du pays, en particulier des communautés locales, par le maintien des ressources naturelles exploitables et le développement d'activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores</p> <p>2. On ne constate aucune disparition ni diminution d'espèce ou sous-espèce, ni dégradation d'habitat critique.</p>	<p>1. Mise en place d'une AP cogérée par les communautés villageoises intégrant des AGR favorisant l'écotourisme et l'exploitation halieutique.</p> <p>2. Enquêtes locales auprès des bénéficiaires directs et partenaires du projet</p> <p>3. Inventaires des tortues marines et des roussettes de Livingstone, rapports, SIG.</p>	<p>Les populations villageoises perçoivent les effets positifs des mesures de conservation et s'impliquent dans la cogestion du PMM</p>	
<p><u>Justificatif du projet</u> <i>Renforcer les capacités, établir les cadres légal, financier, institutionnel et opérationnel, et développer les compétences techniques essentielles en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité.</i></p>	<p>1. La DGE coordonne de manière efficace et autonome toutes les activités de la conservation de la biodiversité avec une assistance technique limitée.</p> <p>2. Au moins 50% des coûts de récurrents des aires protégées et des programmes de sauvegardes des espèces sont couverts par les revenus du Fond fiduciaire.</p> <p>3. Les lois environnementales sont adéquates et contribuent à conserver la biodiversité.</p> <p>4. Les communautés locales ont acquis des connaissances qui leur permettent de remplir le rôle qui leur est dévolu dans la gestion des AP et la mise en œuvre des PAC</p>	<p>1. Plan de formation élaboré de manière consultative et mis en œuvre auprès des parties concernées</p> <p>2. Démarches en cours pour la recherche du financement</p> <p>3. Arrêtés et décrets rédigés et signés par les autorités</p> <p>Ateliers d'information et de sensibilisation sur les textes réglementaires</p>		

Résultat clé # 1	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecarts
<i>Un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité est établi de manière concertée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté, connu et appliqué. - Les politiques et stratégies des secteurs concernés par la biodiversité intègrent des préoccupations et des mesures concrètes en faveur de la conservation de la biodiversité - Le pays dispose d'un financement autonome et stable à partir duquel il assure la réalisation de projets de conservation de la biodiversité 	(voir les sous-résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'ensemble, les populations villageoises connaissent les règlements qui les concernent. Les sanctions prévues par les règlements ne sont pas appliquées de façon systématique. - Il n'y a pas de mécanisme opérationnel pour favoriser l'intégration des préoccupations pour la biodiversité et l'environnement dans les politiques sectorielles - Le fonds fiduciaire n'est pas encore en place. 		
<p>Sous-résultat 1.1 <i>Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté</i></p> <p>tion du 3132es règÉIE ridede n FF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations villageoises sont au courant des règlements du PMM et les respectent - En cas d'infraction aux règlements, les contrevenants sont pénalisés conformément aux dispositions prévues dans les textes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Nouveau cadre légal approuvé qui permet la création d'un FF - Décrets sur les ÉIE et la création du PMM - Arrêtés sur les espèces-a-aurains0 	<ul style="list-style-type: none"> - TD 0,geortnts 	nomin245	Tc6Tc -0.l pour

Résultat clé # 2	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecarts
<i>Les capacités pour conserver la biodiversité sont renforcées</i>	Les individus formés à tous les niveaux sont aptes à jouer leur rôle dans la conservation de la biodiversité aux Comores : - Le conservateur du PMM - Les écogardes - Le comité de gestion du PMM - Les communautés villageoises signataires d'accords de cogestion - Les autorités administratives en charge de l'environnement aux niveaux local et national	(voir les sous résultats)	- Des capacités adéquates et pertinentes ont été formées au sein de l'équipe du projet pour la conception et la mise en œuvre de mesures de conservation de la biodiversité aux Comores - Le Comité de gestion ne remplit pas l'ensemble de ses fonctions de manière autonome. - Les écogardes sont formés et enthousiastes pour réaliser leur travail mais leur salaire n'est pas assuré au-delà du projet. - Les capacités des autorités administratives chargées de l'environnement pour orienter le développement d'activités de conservation sont demeurées insuffisantes.		- Le Comité de Gestion a été créé tardivement. Le projet s'est donc substitué à ce comité, ce qui n'a pas favorisé le développement de son autonomie. - Le financement des opérations du PMM n'est pas assuré - À l'exception du SRE de Mwali qui a étroitement collaboré au projet, la DGE ne s'est pas impliquée de façon significative dans l'accompagnement du projet et n'a pas compris le rôle attendu du Gouvernement pour donner les grandes orientations et piloter le projet en tant qu'exécuteur légal.
Sous-résultat 2.1 <i>Les besoins en formation sont identifiés.</i>	- Le plan de formation répond pertinemment aux besoins de renforcement des capacités de l'ensemble des partenaires en matière de conservation de la biodiversité	Groupes cibles et besoins identifiés (DGE, ONG, associations, conservateur)	Les formations ne contribuent pas toujours à combler les lacunes en termes de capacités pour remplir les fonctions requises pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de conservation avec une approche participative		La méthode d'identification des besoins pour élaborer le plan de formation n'est pas basée sur une identification des capacités requises pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de conservation avec une approche participative
Sous-résultat 2.2 <i>Un plan de formation réaliste et adapté aux groupes cibles est produit</i>	- Le plan de formation est révisé annuellement et avalisé par tous les membres de l'équipe de projet et de la DGE. - L'opinion des bénéficiaires sur la pertinence et la qualité des formations reçues est positive. - Les formations et les outils sont élaborés de manière à correspondre aux capacités d'assimilation et à la réalité des bénéficiaires	- Plan de formation élaboré et mis à jour annuellement - Les personnes ressources au niveau national pouvant contribuer au renforcement des capacités sont identifiées	- Les formations ont été dispensées à un nombre restreint de participants ce qui limite la garantie de relèver		- Manque de suivi de l'intégration des formations

<p>Sous-résultat 2.3 <i>Le Plan de formation est exécuté et évalué.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations réalisées dans le cadre du projet contribuent à rendre les partenaires autonomes dans l'exercice de leurs fonctions - L'évaluation des formations par les bénéficiaires directs est positive 	<ul style="list-style-type: none"> - Formations et matériel de support réalisés dans le cadre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités des autorités administratives chargées de l'environnement pour orienter le développement d'activités de conservation sont demeurées insuffisantes. - Le niveau de satisfaction des bénéficiaires des formations est variable. - La DGE est insatisfaite du renforcement des capacités à son égard 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en gestion des aires protégées pour le comité de gestion du PMM et les associations des villages - Notions d'administration pour le comité de gestion - Formation en artisanat pour les communautés villageoises du PMM 	<ul style="list-style-type: none"> - La formation en artisanat a été retardée en raison de la difficulté d'identifier un spécialiste pour encadrer et guider l'activité et de l'attitude inadéquate des villageois par rapport à la production en fonction d'une vente éventuelle. - Un responsable a été désigné au sein de la DGE pour accompagner le projet mais n'a pas rempli ce rôle
<p>Sous-résultat 2.4 <i>Les initiatives en terme de recherche scientifique sur la biodiversité sont appuyées.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe du projet accueille ou contribue à encadrer de nombreux stagiaires et chercheurs. - Plusieurs partenaires contribuent à la réalisation d'études scientifiques sur la biodiversité des Comores 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs missions Megaptera en 2000 et 2002. - Mission de 2 mois à Nioumachoi par une équipe de EUCARE - Feuilles sur les oiseaux, les orchidées et les reptiles produits avec la collaboration du Museum d'Afrique Centrale de Belgique - Suivis de l'état de santé des récifs coralliens jusqu'en 2002 - Conventions avec CEDTM, Bristol Zoo et Jersey Wildlife Trust - Recherche sur l'alimentation des roussettes (B. Sewall) et les pêcheurs de Nioumachoi (S. Loupy) - Stages du CEDTM Réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - Des rapports ont été produits pour présenter les résultats des missions scientifiques. - Les travaux de l'équipe d'Edinburgh ont permis l'établissement d'un ensemble de données de base sur les ressources marines, référence indispensable pour effectuer le suivi des mesures de conservation mises en place. - Peu de partenariats ont été établis avec des institutions nationales 		<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés pour le recrutement des spécialistes appropriés - L'évaluation des ressources halieutiques (langoustes et holothuries) sur la base du travail exploratoire produit par le projet ne pourra être effectuée faute de financement disponible



Résultat clé # 3	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
------------------	-------------	--------------------	--	--	-------

Résultat clé # 4	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
Sous-résultat 4.3 <i>Le Plan d'Action pour la Conservation (PAC) de la Tortue marine est produit au niveau national et en cours d'exécution à Mohéli.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le PAC est approuvé par l'Etat et soutenu par la communauté scientifique régional. - Le pourcentage des villages concernés engagés dans la mise en œuvre du PAC par rapport au nombre total de villages concernés est > 75 %. - Le nombre de traces de tortues en descente vers la mer est égal au nombre de traces de tortues qui montent vers la plage. - Le nombre de tortues qui pondent sur les principales plages d'Itsamia est stable ou augmente annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PAC de la Tortue marine est établi, approuvé et diffusé. - Le PAC de la Tortue marine est mis en œuvre en concertation avec les partenaires du projet (IFREMER, IUCN...) et les communautés villageoises concernées. Le suivi des tortues marines est effectué par les écogardes du PMM. 			

Résultat clé # 5	In
------------------	----

Résultat clé # 6	Indicateurs	Produits	Mesure des indicateurs	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
Sous-résultat 6.3 <i>Au moins cinq (5) activités économiques durables innovatrices sont explorées.</i>	Cinq dossiers sur la faisabilité technique des activités explorées sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux entrepris pour évaluer les possibilités de développer des activités d'observation de baleine - Formation des écogardes sur le suivi des populations des mammifères marins - Consultation menant à l'élaboration de l'un plan de développement de l'écotourisme à Mwali et formation d'écoguides par l'équipe d'Equaterre 	- Étude de faisabilité du développement des activités d'observation de baleines	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les résultats de la recherche avec les autres intervenants dans le milieu. - Identifier d'autres activités économiques durables qui soient porteuses et documenter les activités identifiées - Appuyer les initiatives internes ou externes au projet qui paraissent porteuses. 	L'activité choisie, l'observation des baleines, requiert des investissements importants tel que l'achat d'un bateau

4.2 Analyse des écarts

L'analyse des écarts est basée sur un jugement de valeur de la comparaison entre les résultats à atteindre et les effets réellement produits. Ce jugement est fait à partir des informations récoltées auprès des bénéficiaires des interventions du projet, de l'équipe et des partenaires du projet, ou bien par les observations directes sur le terrain.

4.2.1 Écarts relatifs à la mise en place d'un cadre opérationnel

Cadre institutionnel

Une nouvelle constitution a été adoptée pour le pays lors d'un referendum en décembre 2001 et les élections présidentielles pour chacune des îles ont suivi l'adoption des constitutions insulaires. Les exécutifs de l'Union des Comores et des trois îles autonomes constituant l'Union sont alors mis en place. Toutefois, les textes organiques arrêtant les attributions et les compétences des structures de l'Union et de celles de chacune des îles n'ont pas encore été élaborés. Les responsables nommés par décret demeurent en poste tant qu'aucun autre décret ne vient mettre fin à ces fonctions – pendant que les nouvelles structures chargées de l'environnement se mettent en place.

Or, la création du CNDD requiert que les structures organiques soient mises en place et leur rôle défini. Il est vraisemblable qu'au cours du processus de la mise en place du nouveau cadre administratif et réglementaire du pays, les rôles respectifs seront réévalués de même que celui d'une structure de coordination intersectorielle. Sa composition devra être examinée ainsi que les moyens disponibles pour assurer son fonctionnement.

Il est ainsi peu pertinent que le projet investisse ses ressources et son temps limités à cette activité qui dépasse le cadre d'un projet sur la biodiversité. Le projet pourrait tout de même communiquer à la Direction du Plan les coordonnées du consultant international dont la participation avait été prévue pour la réalisation de cet extrait. Ce consultant a déjà une bonne connaissance du contexte institutionnel et juridique des Comores en raison de ses consultations antérieures dans le cadre du projet.

Fonds fiduciaire

Le montant du capital pour le FF avait été initialement prévu à 2M\$US. Or les travaux et consultations qui ont suivi ont montré qu'un FF ne peut être rentable que pour une mise de fonds de plus de 12M\$US. La mise en place d'un tel fonds et la recherche du cofinancement (puisque le FEM n'assure que le cofinancement) sont complexes et impliquent des démarches dont l'importance a été largement sous-estimée dans le document de projet.

4.2.2 Écarts relatifs au renforcement des capacités

Les deux objectifs de renforcement des capacités du projet énoncés dans les extraits suivants du document de projet n'ont pas été atteints :

« Un résultat-clé de la responsabilisation des communautés et des organisations locales, par la gestion locale et l'organisation, sera le développement de leur capacité de négocier des accords de cogestion pour l'utilisation durable des ressources naturelles locales. »

« À la fin du projet, la Direction Générale de l'Environnement sera à même de coordonner et de diriger les activités destinées à conserver la biodiversité. Elle sera aussi en mesure de donner des conseils techniques aux utilisateurs locaux des ressources en vue de gérer les zones et les espèces protégées, et de motiver les autres à prendre des mesures de conservation. »

Toutefois, dès sa conception, les limites du projet face à cet objectif avaient été annoncées : *« Il est évident que dans un pays tel que les Comores, un projet quinquennal ne pourra qu'initier le processus de renforcement des capacités pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. »*

Cette prévision était particulièrement juste en ce qui concerne les communautés villageoises. Ces dernières ont dû être sensibilisées par un long travail d'approche pour que l'équipe du projet gagne leur confiance avant d'amorcer les échanges et les activités de sensibilisation et de formation qui ont finalement mené à la conception des accords de cogestion du PMM. Il est donc peu surprenant que l'objectif de renforcer les capacités à négocier des accords de cogestion, à opérer au sein d'un comité de gestion ou à transmettre le contenu de formations auprès des membres de la communauté, ne soit pas complètement atteint. Il s'agit d'un processus en cours dont les bases ont été mises en place et qui doit encore être soutenu afin de favoriser l'autonomie des communautés dans un contexte de cogestion.

Toutefois, le renforcement des capacités de la DGE est un réel insuccès, bien que cet acteur aurait dû être étroitement impliqué dans la planification et la gestion des activités du projet, selon les accords du projet. Le projet a été exécuté en marge de la DGE qui n'a pas su lui donner un appui réel ni profiter de l'expérience pour développer de nouvelles capacités au sein de l'administration. L'appui du projet en revanche a consisté à répondre aux demandes d'appui impromptues du Directeur, de nature logistique (équipement et communication) ou autre (ex. traduction de documents non liés au projet).

L'évaluation à mi-parcours avait d'ailleurs souligné très clairement cette déficience et ses conséquences en termes de pérennisation des acquis : *« Le premier problème porte sur l'implication du Gouvernement des Comores dans le projet, via la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Logiquement, le coordinateur national du projet aurait dû appartenir à la DGE, exécuteur légal du projet, ce qui aurait grandement facilité la capitalisation des expériences du projet en vue, d'une part, de la pérennisation du parc marin de Mohéli après 2003 et, d'autre part, de la mise en place future des autres aires protégées du pays. Exception faite du Service régional de l'Environnement de Mohéli qui a toujours collaboré très étroitement avec l'équipe du projet, la DGE n'a jamais pris une part significative à sa réalisation.(...) 2 ans et demi après le lancement du projet, aucun des 5 chefs de service de la DGE en poste à Moroni n'était encore officiellement désigné comme étant le point focal*

de la DGE pour toute relation avec le projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. » Ce constat et la prévision de ses conséquences sont toujours valides, 4 ans et demi après le début du projet.

Pour assurer le renforcement des capacités de la DGE pendant la seconde moitié du projet, l'équipe d'évaluation à mi-parcours avait notamment suggéré qu'un des cadres de la DGE soit officiellement désigné comme correspondant du projet à la DGE. Un cadre de la DGE a effectivement été nommé mais n'a pas participé activement aux activités du projet. L'autre proposition qui recommandait l'affectation d'un chargé des AP au sein du projet n'a pas eu de suite.

En fait, la situation actuelle correspond au pire des scénarios entrevus par l'équipe d'évaluation à mi-parcours, soit qu'aucun chargé des AP ne soit nommé à la DGE et affecté au projet, alors que rien ne garantit que le personnel du projet pourra poursuivre les activités et le processus qu'ils ont mis en place. Cette lacune risque de compromettre le processus amorcé par le projet, suspendre la mise en place des AP et même menacer la pérennisation du parc marin de Mohéli qui n'opère pas encore de façon autonome.

4.2.3 Ecart relatif à la mise en place d'un réseau d'aires protégées

La mise en place d'aires protégées suivant une approche participative est un processus qui nécessite beaucoup de temps et un suivi important des impacts des activités. En effet, cette approche est un concept nouveau aux Comores, et requiert des activités de sensibilisation, de formation et un suivi important de l'intégration des nouveaux concepts par les parties concernées. La mise en place d'une AP requiert aussi que soient considérés méticuleusement les impacts socio-économiques des mesures de conservation affectant les ressources que les communautés utilisent afin de prévoir des mesures de compensation ou d'accompagnement justes et appropriées.

Les efforts réalisés par le projet pendant sa durée ont permis d'initier ce processus de mise en place du réseau d'aires protégées par la mise en place du PMM et des activités de formation et de sensibilisation auprès des communautés villageoises en vue de la création d'autres AP, dont celle qui concerne la protection du coelacanth. L'association APG a bénéficié de formations dispensées par le projet en développement organisationnel, élaboration et gestion de micro-projets et en écologie marine. Un total de 32 personnes a assisté à chaque formation. Ces formations semblent avoir été bien intégrées puisque des jeunes de l'association ont été en mesure de présenter des projets et d'obtenir des financements lorsque d'autres bailleurs de fonds sont venus offrir leur appui dans la zone. L'expérience de mise en place d'une AP sera formalisée dans un document qui pourra être adapté à différents écosystèmes et guider la création des futures AP sur l'ensemble des îles.

Une lacune importante des activités menant à la mise en place des AP réside dans l'absence de fondement scientifique des mesures de conservation adoptées. Pour le PMM, il n'y a pas eu d'étude préalable permettant d'établir un état de référence « zéro » à partir duquel on peut suivre l'évolution du système et l'effet lié à l'adoption des mesures

40

de conservation.

4.2.6 Écarts relatifs au développement des AGR

Pour le développement des AGR, le projet a mis en place un système de crédit auprès des associations après avoir rencontré des difficultés à établir une convention tripartite avec le projet AMIE d'appui aux micro-entreprises et la MECK qui est une mutuelle d'épargne-crédit. Une telle association aurait permis d'apporter le soutien technique aux associations et d'assurer la gestion du crédit, ce que l'équipe du projet n'est pas habilitée à faire et ce qui ne correspond pas aux objectifs du projet. Or la MECK a préféré ne pas s'impliquer en raison de l'absence d'antenne à Mwali. Le projet a donc poursuivi cette activité puisqu'il était impensable de mettre en place des mesures restrictives de l'utilisation des ressources sans prévoir de mesure d'accompagnement.

Certaines mesures prévues dans les accords sont susceptibl

- Ø élaboration d'un document de vulgarisation sur les nouveaux textes juridiques adoptés dans le cadre de ce projet et organisation d'un atelier de validation de ce document;
 - Ø communication à la Direction du Plan des coordonnées du consultant international dont la participation avait été prévue pour l'évaluation du rôle et de la composition du CNDD.
- § Relativement à la mise en place d'un mécanisme de financement à long terme de la conservation de la biodiversité :
- Ø élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation des autorités administratives des trois îles et de l'Union, des corps diplomatiques des Comores à l'étranger et des ONG internationales pour créer un réseau de soutien au FF, favoriser l'appropriation de ce fonds par la collectivité et son implication dans la recherche préalable de cofinancement pour la constitution du fonds;
 - Ø continuation des études pour la détermination du montant nécessaire du fonds de dotation en fonction des activités qu'il financera;
 - Ø développement de la structure et des procédures de gestion du FF.
- § Relativement au renforcement des capacités :
- Ø formation en gestion des aires protégées et des notions d'administrations au bénéfice des membres du comité de gestion;
 - Ø évaluation des ressources halieutiques (langoustes et holothuries) sur la base du travail exploratoire produit par le projet;
 - Ø établissement d'accords de partenariat avec des établissements scientifiques comme le CEDTM – Réunion.
- § Relativement à l'opérationnalisation du PMM :
- Ø achèvement du plan d'aménagement en tenant compte de l'expérience acquise depuis l'implantation des mesures de conservation ainsi que sa validation auprès des communautés villageoises;
 - Ø élaboration d'un plan d'exploitation prévisionnel pour le PMM
 - Ø augmentation de la visibilité du PMM à l'aide de repères côtiers et marins de l'emplacement des réserves marines et de la délimitation du parc
 - Ø construction de la maison du parc
- § Relativement à la poursuite de la mise en place du réseau d'AP :
- Ø finalisation et validation participative du guide de création d'AP aux Comores;
 - Ø rédaction et diffusion de l'expérience de Mwali.
- § Pour l'élaboration des plans d'action de conservation :
- Ø évaluation de la mise en œuvre du PAC des tortues marines;
 - Ø renouveler le contrat de sous-traitance avec l'ONG Action Comores et clarifier la propriété intellectuelle du document du PAC de la Roussette de Livingstone, produit avec l'appui de scientifiques étrangers, relativement à l'implication du projet dans l'élaboration de ce document;
 - Ø appui à l'élaboration finale des plans d'action de conservation pour la Roussette de Livingstone et pour le Coelacanthé.
- § Relativement à la sensibilisation à la conservation de la biodiversité :
- Ø production d'une brochure de sensibilisation destinée aux autorités administrative;

- Ø appui à la réalisation du film sur le PMM;
- Ø publication des numéros 4 et 5 de la brochure Mwana wa Nyamba.
- § Relativement au développement d'AGR durables liées à la biodiversité :
 - Ø établissement du mécanisme de financement et finalisation de l'entente tripartite entre l'antenne du projet AMIE à Mwali, la MECK de Mwali et le PMM pour assurer le financement des AGR pour les communautés du parc et confier la gestion des prêts à la MECK;
 - Ø

- § La mobilisation de financements comoriens, même symboliques, pour démontrer l'implication nationale dans la constitution de ce fonds.
- § Des négociations auprès des partenaires traditionnels des Comores pour la conversion de dettes bilatérales, avec l'appui des ambassades comoriennes concernées
- § L'imposition de taxes « vertes », notamment sur les combustibles.

Dans une extension du projet, la stratégie de sensibilisation initiée auprès des autorités administratives des trois îles et de l'Union, des corps diplomatiques des Comores à l'étranger et des ONG internationales doit être poursuivie afin de créer un réseau de soutien au FF tout en favorisant l'appropriation de ce fonds par la collectivité et son implication dans la recherche de cofinancement pour la constitution du fonds.

La pérennisation du PMM doit assurer le salaire du conservateur et des écogardes au-delà de la durée du projet. Les mesures de conservation doivent être appuyées par un plan de gestion des ressources marines et côtières. Jusqu'à maintenant, le projet s'est fondé sur une approche participative beaucoup plus que sur des bases scientifiques. Il est donc recommandé que soient identifiées des institutions spécialisées qui peuvent appuyer l'établissement de fondements scientifiques pour l'adoption de mesures de conservation et de gestion rationnelle des ressources marines. L'augmentation de la visibilité du PMM pour-

prévoit la réalisation d'une évaluation systémique des besoins en développement des capacités pour gérer l'environnement devrait être initié dans un court délai.

5 Évaluation des impacts du projet

La mesure d'impact sert à évaluer le degré d'atteinte de la finalité à laquelle le projet doit contribuer. Cette finalité est la suivante :

La conservation de la biodiversité, à travers la réalisation des composantes de la biodiversité du PNE et PAE, contribue au développement durable des Comores et maintien du patrimoine naturel unique des îles.

Celle-ci pourrait être mesurée en termes de

- § Stabilisation ou de croissance des effectifs des populations des espèces menacées et de préservation de leur habitat aux Comores, ce qui pourrait éventuellement être mesuré à l'aide des indicateurs suivants :
 - s l'état de santé des coraux par rapport à l'état de référence observé en décembre 1999
 - s l'état des populations de l'ensemble des ressources marines
 - s le nombre de nichoirs, l'état de la forêt autour des nichoirs et l'estimation des effectifs des populations de la Roussette de Livingstone à Mwali et à Ndzouani
 - s l'estimation de l'effectif de la population de coelacanthé à Ngazidja
- § Contribution de cet impact positif au développement socio-économique durable du pays, par le maintien des ressources naturelles exploitables et le développement d'activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores, dont l'écotourisme.

Il est évident que la contribution du projet à l'atteinte de cette finalité ne pourra être vraiment évaluée que lorsque le projet sera terminé depuis un certain temps, notamment en ce qui concerne la durabilité des résultats. L'impact de la mise en œuvre de mesure de conservation en termes d'effectif des populations ne peut être perçu qu'après un, deux ou plusieurs cycles de reproduction des ressources visées par les mesures de protection. Toutefois, l'évaluation actuelle peut porter sur les moyens identifiés pour contribuer à cette finalité. Dans la logique de la conception du projet, il est prévu que la cible suivante (justificatif du projet – *Immédiate objective*) soit atteinte à la fin du projet :

Renforcer les capacités, établir les cadres légal, financier, institutionnel et opérationnel, et développer les compétences techniques essentielles en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité.

L'impact doit être mesuré auprès des bénéficiaires réels du projet et évalué sur la base de données de la situation de départ, exprimées pour des indicateurs identifiés dans le plan de suivi - évaluation. Ces moyens d'évaluation apparaissent normalement dans le cadre logique. Or, d'une part, le projet n'a pas établi sa ligne de base - ou situation de référence - à partir de laquelle on aurait été en mesure de mesurer l'évolution des indicateurs des résultats visés et, d'autre part, comme mentionné dans la section 2, la majeure partie des indica-

teurs choisis dans le cadre logique ne sont pas appropriés pour mesurer l'atteinte des résultats.

La présente section évalue donc les effets positifs et négatifs, directs et indirects, qu'a le projet sur la conservation de la biodiversité et sur le développement dans l'environnement du projet, globalement et pour chacun des résultats clés. À travers ses consultations auprès des bénéficiaires et des partenaires du projet, l'équipe a tenté d'identifier des signes avant-coureurs des impacts et d'évaluer la durabilité des résultats sur le renforcement des capacités et la concrétisation des objectifs environnementaux globaux.

5.1 Comparaison des impacts attendus et des impacts réels du projet relativement au renforcement des capacités en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité

Résultat clé 1. Le renforcement des capacités concerne notamment l'établissement d'un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité; ceci concerne les capacités des structures administratives chargées de l'environnement, l'établissement de mécanismes inter sectoriels pour la conservation de la biodiversité et la mise en place de cadres juridique et financier adéquats de telle sorte que :

- 1.

est confié dans la cogestion des AP. L'évaluation de ce résultat est donc faite dans un premier temps auprès des individus et des structures impliqués dans la mise en place et l'opération du PMM qui est la seule AP actuellement fonctionnelle. Les indicateurs suivants permettent de vérifier l'atteinte de ce résultat :

4. Les communautés villageoises signataires des accords de cogestion du PMM doivent avoir acquis les capacités et les connaissances nécessaires pour comprendre et remplir le rôle qui leur est dévolu dans la gestion des AP et la mise en œuvre des PAC. Elles doivent être en mesure de négocier des accords de cogestion et connaître les règlements du parc qui les concernent.
5. L'approche participative de gestion des AP ou cogestion nécessite qu'il y ait un lieu, une instance, où la décision est prise. Le comité de gestion est la structure mise en place comme instance de décision pour la gestion du PMM. Ce comité doit avoir acquis les capacités pour être en mesure de remplir adéquatement son rôle.
6. Les écogardes doivent avoir développé les capacités pour jouer le rôle de naturaliste qui leur est confié : i.e. sensibilisation et formation auprès des populations villageoises, suivi des ressources naturelles ciblées, surveillance de la zone du parc.
7. L'équipe du PMM (conservateur et assistant administratif) doit être en mesure de préparer et exécuter les délibérations du comité de gestion, exercer les pouvoirs de police à l'intérieur du parc, assurer le recrutement et la gestion du personnel non titulaire et exercer son autorité sur l'ensemble du personnel du parc.
8. Les structures administratives chargées de l'environnement soient en mesure de coordonner de manière efficace et autonome toutes les activités de la conservation de la biodiversité avec une assistance technique limitée ;
9. Un réseau composé de ressources nationales et internationales assure que les actions de conservation aux Comores reçoivent l'appui scientifique de plusieurs partenaires.

Les communautés de base sont les premiers bénéficiaires directs visés par un projet comme celui-ci. C'est pourquoi l'équipe a choisi de concentrer ses efforts de collecte d'informations sur les effets du projet auprès des villages impliqués dans la cogestion du PMM.

Les communautés villageoises sont bien sensibilisées aux mesures de restriction en vigueur et semblent les respecter. Cet impact est le résultat des activités de formation et de sensibilisation menées par le projet. Les accords de cogestion signés par les associations sont généralement bien compris par les communautés à l'exception de quelques villages. Cependant, les capacités acquises ne sont pas suffisantes pour leur permettre de négocier des accords de cogestion. De toutes façons, jusqu'à maintenant les populations considèrent qu'elles ont été informées et non associées au processus de décision qui a mené à l'identification des mesures de gestion et du plan d'aménagement du parc. Le processus de cogestion aurait jusqu'à maintenant plutôt fonctionné comme un processus consultatif. Globalement, les communautés villageoises n'ont pas encore compris le rôle qui est attendu d'elles dans le cadre de la cogestion du PMM. Seuls quelques individus au sein des associations semblent avoir intégré le concept de la cogestion. Ceci est peu surprenant puisque l'assistance du projet s'est concentrée sur les associations qui devaient jouer un rôle de relais auprès des communautés, mécanisme de transmission qui semble avoir relativement peu fonctionné. La portée du processus participatif est proportionnelle à la représentativité

de l'interlocuteur choisi par rapport à l'ensemble de la population et à l'efficacité de la communication d'informations entre les interlocuteurs du projet et le reste de la communauté. Le choix des associations était justifié pour plusieurs raisons déjà énoncées mais ceci illustre une des limites de la démarche participative.

Les capacités du comité de gestion ont été développées relativement au rôle qu'il doit jouer pour la gestion du parc. Cependant, la courte durée de son existence n'a pas permis de développer son autonomie lui permettant d'assurer une gestion du parc qui tient compte des intérêts des dix villages et des autres parties concernées. L'équipe du projet s'est jusqu'à maintenant substituée au comité en prenant elle-même les décisions opérationnelles que le comité de gestion n'avait qu'à entériner.

L'apprentissage de la cogestion est donc initié mais l'autonomie des communautés dans ce processus n'est pas acquise et requiert davantage de sensibilisation et d'accompagnement. Il est à souligner que les femmes, dans la majorité des villages, sont encore tenues à l'écart des instances décisionnelles. Aucune femme n'est présente au sein du Comité de gestion.

fier leur expertise et étendre les bénéfices à l'ensemble des îles, à moins que le processus en cours ait une suite. La situation économique du pays et les contraintes de création de nouveaux postes au sein de l'administration publique rend tout à fait invraisemblable que le Gouvernement investisse dans la création d'une nouvelle structure qui serait responsable de la gestion des aires protégées.

Résultat clé 3. L'impact de l'initiation du réseau d'AP est vérifié par les indicateurs suivants :

10. Au moins un espace sensible du territoire de l'Union des Comores abritant une biodiversité importante est classé en aire protégée. Sa gestion est assurée par un comité de gestion et guidée par un plan d'aménagement que les communautés villageoises comprennent bien et auquel elles adhèrent.
11. D'autres espaces sensibles sont en voie d'être classés en AP de telle sorte qu'une proportion significative et représentative de la diversité biologique et des écosystèmes des Comores est protégée.
12. L'accord cadre et les accords de cogestion sont conçus avec les populations villageoises, compris et respectés par eux et par l'administration cosignataire.

au fusil pourrait entraîner à moyen ou long terme, selon la pression exercée par l'effort de pêche, un déséquilibre dans la composition des populations de poissons.

Les réglementations du parc n'ont pas eu l'impact attendu sur l'extraction du sable de mer à défaut d'alternative en l'absence de concasseur. Aussi, le prestige associé au fait de posséder une maison en « dur » par rapport aux maisons traditionnelles fabriquées de terre explique le peu d'intérêt pour les maisons fabriquées en briques de terre stabilisée.

L'aménagement du PMM a été limité aux zones côtière et marine du sud de l'île de Mwali sans inclure les zones terrestres en amont du PMM. Cette approche réduit les chances de conservation des écosystèmes et des ressources du milieu marin côtier qui subit les effets des activités et de la déforestation qui a lieu au sein des bassins versants en amont des rives du parc.

La détermination des limites du PMM et celle de l'emplacement des réserves marines a été faite de manière participative, sans fondement biologique significatif. L'adoption de mesures et la création de réserves qui ne présentent aucun potentiel de régénération des ressources marines ne peuvent induire d'impact positif, ni à moyen ni à long terme.

Résultat clé 4. L'impact du développement et de l'initiation de la mise en œuvre des plans d'action de conservation des espèces menacées est vérifié par les indicateurs suivants :

14. Les structures gouvernementales chargées de l'environnement et les responsables de l'application des conventions internationales relatives à la protection des espèces endémiques et/ou menacées utilisent un document de référence fondé sur des bases scientifiques pour établir les priorités des actions de conservation des espèces
15. Une proportion élevée des villages situés au sein de l'habitat d'une espèce menacée ou concernés par l'utilisation/exploitation de cette espèce collaborent à la conception et à la mise en œuvre du PAC
16. Des partenaires nationaux et internationaux participent à l'élaboration des PAC et les utilisent pour planifier et orienter les mesures de gestion qu'ils mettent en œuvre.

L'impact de ce résultat est lié à l'élaboration des plans d'action de conservation pour les espèces menacées. Ces plans d'action pour les tortues marines, la roussette et le coelacanth ont impliqué à la fois la participation des communautés villageoises concernées par ces ressources et celle d'individus ou d'organismes scientifiques partenaires. Ces partenaires sont surtout représentés par des organismes internationaux et les institutions nationales ont été peu impliquées. Il est difficile d'évaluer l'impact au-delà de ces constatations puisque les plans d'action pour la Roussette de Livingstone et pour le coelacanth n'ont pas été mis en œuvre et que la mise en œuvre du plan d'action pour la protection des tortues marines est en quelque sorte intégrée à celle du PMM. On peut ainsi difficilement distinguer les impacts spécifiquement liés à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Résultat clé 5. L'accroissement de la prise de conscience et de l'intérêt pour la conservation de la biodiversité peut être vérifié par les indicateurs suivants :

17. La presse s'intéresse au projet qui fait l'objet d'au moins un reportage mensuel dans l'un des médias nationaux

18. Il y a plus de 15 demandes par année d'information / collaboration relatives à la biodiversité auprès du projet et des partenaires

De tels impacts n'ont pu être vérifiés au cours de l'évaluation. Cependant, l'accroissement au cours des dernières années des dépôts anarchiques d'ordures le long du littoral à Moroni laisse à penser que la conscience environnementale de la société comorienne est encore à réveiller.

Toutefois, les communautés villageoises qui sont impliquées dans le PMM à Mwali et celles qui forment l'Association pour la Protection du Gombessa à Ngazidja voient l'intérêt de conserver la biodiversité par l'attrait que constituent ces ressources (tortues, roussettes, coelacanthe) pour les visiteurs étrangers et les retombées économiques de l'écotourisme, bien qu'encore minimales.

Une des lacunes de ce projet en termes d'impact des activités de sensibilisation concerne le manque de sensibilisation des autorités. Il aurait été pertinent dans un tel projet d'élaborer une stratégie globale de sensibilisation identifiant des publics cibles et adoptant une approche adaptée à chacun de ces groupes. Or la sensibilisation des autorités n'a été que tout

Le projet avait prévu que les associations agiraient comme des leviers de développement et qu'ils investiraient les revenus tirés de l'écotourisme vers des actions touchant directement l'ensemble du village. Or, les capacités des associations à gérer les AGR sont faibles et la redistribution sociale des bénéfices éventuels n'est pas garantie.

De plus, certaines mesures prévues dans les accords sont susceptibles d'avoir des effets non souhaités. En effet, les personnes qui sont pénalisées par l'interdiction de réaliser certaines activités ne sont pas nécessairement celles qui bénéficient des compensations. Certains villages relèvent des iniquités dans les accords qui diffèrent d'un village à l'autre. De plus, les AGR axées sur la motorisation des embarcations et le développement de l'écotourisme peuvent entraîner une augmentation de la circulation au sein du PMM, pour transporter les touristes aux sites de plongée et aux îlots. Cette augmentation de la circul

6 Synthèse des recommandations

Les principales recommandations ici présentées sont relatives à l'extension du projet et l'objectif visé par ces recommandations est de favoriser la durabilité des effets du projet.

- § Poursuivre le renforcement des capacités tout particulièrement auprès des communautés villageoises concernées par la mise en place des nouvelles AP en ajustant l'approche développée pour identifier les besoins en fonction des capacités requises pour assurer la cogestion des AP et en intégrant un suivi de l'intégration réelle des formations dispensées.
- § Élaborer une stratégie pour développer et entretenir un réseau avec d'autres partenaires qui réalisent le même type de projet de conservation de la biodiversité par une approche de cogestion avec les communautés villageoises.
- § Poursuivre la stratégie de sensibilisation mise en œuvre auprès des autorités administratives des trois îles et de l'Union, des corps diplomatiques des Comores à l'étranger et de la ONIC afin de sensibiliser les décideurs et les acteurs clés de la gestion de la biodiversité.

- § Élaborer un nouveau cadre logique correspondant à la mise en place d'un système autonome pour la conservation de la biodiversité aux Comores pour l'année 2003, pour solliciter un financement pour 2004 auprès du FEM.
- § Envisager à moyen terme la création d'une structure indépendante chargée de la gestion des aires protégées aux Comores qui concentrerait les expertises développées dans le cadre du projet. Plutôt que d'être appuyées et mises en œuvre par une succession de projets, les opérations liées à la conservation de la biodiversité seraient assurées par les revenus du FF. Une telle autonomie doit être accompagnée du développement de capacités autonomes de planification et favoriserait l'adoption par le pays de ses propres objectifs de conservation et la maîtrise de son propre développement durable.

7 Conclusion

Les principaux résultats du projet sont positifs. Le projet a atteint l'objectif d'avoir rapidement produit des résultats visibles devant l'urgence d'intervenir pour la protection de l'environnement aux Comores par la mise en place et l'inauguration du parc marin de Mohéli. Le premier résultat positif de cette expérience pilote a été d'avoir su intéresser et impliquer les communautés villageoises dans les activités du projet et le processus de négociation menant à la création d'une aire protégée avec une approche participative.

Il faut souligner la motivation forte et soutenue de l'équipe qui s'est entièrement dédiée aux objectifs du projet, et dont les énergies et le courage ont permis la réussite de cette expérience pilote dans un contexte difficile et particulièrement instable.

Globalement, l'opinion de l'ensemble des partenaires et bénéficiaires du projet, des communautés villageoises aux autorités administratives, est positive. Le fait que le projet ait été nommé pour la réception du prix Équateur qui honore les projets communautaires représentant des efforts extraordinaires pour réduire la pauvreté au moyen de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, vient renforcer cette appréciation.

La principale cause de dysfonctionnement dans l'exécution du projet a été liée à l'incompréhension des autorités administratives du type viTj -441.75 -15.75 TD -0.150uc -0.0126 Tw (rien

Annexes

Annexe 1 : Cadre logique

Annexe 2 : Programme de la mission et personnes consultées

Annexe 3 : Guide d'entretien

Annexe 4 : Liste des documents consultés

Annexe 5 : Aide-mémoire. Réunion de restitution de la mission d'évaluation finale du projet.

Résultats clés # 1	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité est établi de manière concertée</i>	<p>Ind.1.1 L'opinion des partenaires sur la faisabilité du cadre est positive</p> <p>Ind.1.2 Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté.</p> <p>Ind.1.3 Des mécanismes inter sectoriels de coordination pour la conservation de la biodiversité sont établis.</p> <p>Ind.1.4 Les mécanismes de financement à long terme de la conservation de la biodiversité sont établis.</p>	<p># 1 Rapport d'évaluation participative</p> <p># 2-3 et 4 voir sous résultat</p>	
Sous-résultat # 1.1	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté</i></p> <p>1.1.1 Réviser et modifier le cadre légal</p> <p>1.1.2 Réviser des lois sectorielles pour en identifier les contradictions avec les nouveaux textes</p> <p>1.1.3 Faire approuver le nouveau cadre légal</p> <p>1.1.4 Identifier les acteurs dans la mise en application de la loi</p> <p>1.1.5 Sensibiliser les acteurs impliqués</p>	<p>Ind.1.1 Signature attestant de l'adoption des textes.</p>	<p># 1 Chronogramme de la correspondance du bureau de Moroni</p>	<p>. Les membres du Gouvernement approuvent la législation</p> <p>. Les différents ministères et services sont disposés à coopérer pour le revue sectorielle</p>
Sous-résultat # 1.2	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Des mécanismes inter sectoriels de coordination pour la conservation de la biodiversité sont établis.</i></p> <p>1.2.1 Identifier les structures potentielles de coordination et soutenir les efforts pour aboutir à une coordination efficace.</p> <p>1.2.2 Faire approuver la structure retenue par les autorités et les acteurs concernés.</p> <p>1.2.3 Animer le processus d'autoanalyse de la pertinence des structures de coordination suggérées.</p>	<p>Ind.1.2.1 Existence d'un mécanisme de concertation d'une meilleure concertation inter sectorielle :</p> <p>Ind.1.2.2 Exemple de changements inter sectoriels liés au mécanisme en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre actuel de rencontres de concertation par rapport au nombre prévu - Élément conservation pris en considération dans les décisions qui touchent les ressources naturelles. 	<p># 1 Texte officiel créant le structure</p> <p># 2 PV des réunions de la structure de coordination</p>	<p>. Le cadre institutionnel du pays est stable et les institutions en place souhaitent une meilleure coordination inter sectorielle.</p> <p>. L'Etat favorise la concertation en mettant à la disposition de la structure concernée les ressources requises à son fonctionnement et à sa pérennité.</p>
Sous-résultat # 1.3	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Les mécanismes de financement à long terme de la conservation de la biodiversité sont établis.</i></p> <p>1.3.1 Examiner les conditions préli-</p>	<p>Ind.1.3.1. Texte prévu portant création du Fonds</p> <p>Ind.1.3.2. Montant investi par rapport au montant visé (2 millions \$US)</p>	<p># 1 Documentation juridique Annuelle (CTP)</p> <p># 2 et # 3 Rapport du Directeur du Fonds</p>	<p>. La structure de gestion proposée pour le Fonds fiduciaire est acceptée par le Gouvernement.</p> <p>. Les bailleurs sont intéressés à supporter le Fonds</p>

1.3.2	minaires pour la création du Fonds Développer la structure et les procédures de gestion de Fonds Fiduciaire	Ind.1.3.3. Existence d'une structure institutionnelle adéquate pour gérer le Fonds - Compétences nationales et internationales sont représentées - La société civile et le gouvernement sont représentés - La structure est opérationnelle (# réunions, décisions prises, activités de promotion du Fonds)	Annuelle (CTP)	. Les marchés de capitaux sont stables et favorables.
1.3.3	Créer légalement et administrativement le Fonds fiduciaire			
1.3.4	Doter le Fonds d'un minimum de 2 millions \$US			
1.3.5	Promouvoir la disponibilité à long terme du Fonds auprès des donateurs.			
Résultats clés # 2		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les capacités pour conserver la biodiversité sont renforcées</i>		Ind.2.1 Les individus formés sont apte à jouer leur rôle dans la conservation de la biodiversité aux Comores : - Le comité Directeur du Parc joue son rôle - Les principes de cogestion et de conservation dans l'aire protégée de Mohéli sont respectés - Les communautés villageoises signataires d'accords de cogestion participent à la mise en œuvre des PAC	# 1 Rapport du Conservateur du Parc Annuelle (CTP) Rapport annuel Action Comores (RL) Annuelle (CTP) Echange avec SRL - Mohéli Annuelle (CTP)	. Les partenaires du projet sont prêt à investir du temps et des efforts dans la formation et à partager leur connaissance . L'expertise technique existe et est disponible dans le pays. . Le personnel de la DGE répond favorablement aux sollicitations du projet.
Sous-résultat # 2.1		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les besoins en formation sont identifiés.</i> 2.1.1 Identifier les groupes cibles et leur besoin en fonction de leur rôle dans la conservation de la biodiversité (DGE), SRL, ONG, Associations, Conservateurs).		Ind.2.1.1 Les besoins exprimés par les groupes cibles concernés ont été analysés : - Existence d'une stratégie de formation - Liens entre besoins, rôle et formations sont évidents.	# 1 Rapport d'enquête sur les besoins en formation Janvier 2000 (CN) # 2 Document de Projet Janvier 2000 (CN)	
Sous-résultat # 2.2		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Un plan de formation réaliste et adapté aux groupes cibles est produit</i> 2.2.1 Identifier le contenu des formations 2.2.2 Identifier les experts techniques nationaux pouvant contribuer au renforcement des capacités 2.2.3 Etablir un calendrier annuel et une stratégie de mise en oeuvre		Ind.2.2.1 Le plan de formation est révisé annuellement et avalisé par tous les membres de l'équipe de projet et de la DGE. Le nombre de personne qui révisé et commente le Plan >90% du nombre total sollicité. Ind.2.2.2 L plan de formation tient compte de tous les besoins identifiés.	# 1 PV Réunion de révision. Annuelle (CN) #2 Document de projet Rapport d'enquête sur les besoins Formation. Annuelle (CN).	
Sous-résultat # 2.3		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Le Plan de formation est exécuté et évalué.</i> 2.3.1 Acquérir et développer des outils De formation par l'équipe du projet		Ind.2.3.1 Nombre de session réalisées par rapport au nombre prévu par groupe cible. Ind.2.3.2 Les évaluations faites par les bé-	# 1	

2.3.2	Réaliser les sessions de formation	néficiaries sont positives.	Annuel (CN)	
2.3.3	Evaluer les formations			
Sous-résultat # 2.4		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les initiatives en terme de recherche scientifique sur la biodiversité sont appuyées.</i>		Ind.2.4.1 Nombre de stagiaires et chercheurs accueillis ou que l'équipe du projet contribue à encadrer.	# 1 Rapport trimestriel d'activités. Annuelle (CN)	. Des chercheurs et instituts de recherche basés à l'étranger souhaite poursuivre des recherche sur la biodiversité des Comores.
2.4.1	Accueillir et encadrer stagiaires et chercheurs			
2.4.2	Favoriser le partenariat entre les Institutions et associations comorienne et les centres de recherches à l'étranger	Ind.2.4.2 Nombres d'accords de partenariat conclu avec notre collaboration.	# 1 Rapport trimestriel d'activités. Annuelle (CN)	
Résultats clés # 3		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Le réseau d'aires protégées est initié et au moins une aire protégée est opérationnelle avec un accord de cogestion.</i>		Ind.3.1 Surface du territoire de la RFI qui est protégée par rapport et qui est en voie de l'être par rapport à la surface totale qui pourrait être protégée.	# 1 Carte du territoire RFI. Annuelle (VNU)	. La DGE est fonctionnelle et dispose des ressources requises pour appuyer la gestion d'un réseau d'aires protégée.
Sous-résultat # 3.1		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Un accord de cogestion est élaboré pour l'aire protégée de Mohéli.</i>		Ind.3.1.1 Une bonne entente cadre pour la gestion du Parc marin de Mohéli est signé par les villages du Parc marin de Mohéli (villages mentionnés dans le décret du Parc).	# 1 SRE Rapport trimestriel d'activités Déc. 2000 (CN).	. L'aire protégée de Mohéli peut être établi avec les aptitudes existantes et de la formation . Les conflits entre villages et entre usagers peuvent être résolus.
3.1.1	Faciliter la mise en place d'un cadre type accepté par les acteurs terrain			
3.1.2	Rassembler les données de base concernant la gestion des ressources marines pour chacun des villages.			
3.1.3	Discuter et aboutir à une entente sur les limites du zonage, la réglementation, les rôles et responsabilités au niveau de chaque village.			
3.1.4	Soumettre les propositions d'accords de cogestion au Ministre et aux autres acteurs primaires			
3.1.5	Développer un accord cadre pour l'ensemble du Parc marin de Mohéli.			
3.1.6	Formaliser les accords avec les villages riverains.			
3.1.7	Réviser périodiquement les modalités de gestion du Parc marin de Mohéli, aider à les perfectionner et à les adapter pour d'autres sites.			

Hypothèses et risques

Sous-résultat # 5.1	rieure à 15 par année. Indicateurs	CT (Moroni).	
----------------------------	--	--------------	--

	<ul style="list-style-type: none">- La promotion de la biodiversité des Comores (taux d'occupation des infrastructures éco-touristiques)ou- La promotion d'une utilisation des ressources naturelles compatibles avec les objectifs de conservation du parc (critères EIE reconnus).
--	--

Annexe 2. Programme de la mission et personnes consultées

Mission d'évaluation finale du Projet COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et développement durable aux Comores

Date	Activité	Personnes ou organismes rencontrés
4 octobre	Arrivée du chef de mission à Nairobi	
5 octobre	Rencontre avec la coordinatrice du programme (03-771618) pour la mission programme marin et côtier, pour les documents	Mme Sue Wells, coordinatrice du programme marin et côtier Tc 0.2895
6 octobre		

Tw () Tj

13 octobre	Élaboration du guide d'entretien	
	Rencontre au PMM	M. Kamardine Boinali, Conservateur du PMM
	Consultation à Nioumachoi	Association de développement social de Nioumachoi; Pêcheurs de Nioumachoi
14 octobre	Consultation à Ouallah I - Mirereni	Mouvement pour le développement socio-culturel de Ouallah I; Femmes, Notables et Pêcheurs du village
	Consultation à Ouallah II	Association pour le développement socio-culturel de Ouallah; Femmes et Notables du village
15 octobre	Rencontre au bureau de projet à Fomboni	Comité de Gestion du PMM
	Consultation à Siri Ziroudani	Association Mdanvoulé Siri-Ziroudani; Femmes du village
	Consultation à Nkangani	Association de développement du village; Femmes du village
16 octobre	Travail au bureau de projet	
	Consultation à Itsamia	Association pour le développement socio-culturel d'Itsamia; Femmes du village
17 octobre	Inauguration du parc marin de Mohéli	
	Rencontre au bureau du PMM	écogardes du PMM
18 octobre	Départ pour Ndzouani	
	Rencontre avec l'ONG "Action Comores" – Ndzouani	M. Mohamed Moutui Fahaar-Eldine, coordinateur
	Rencontre à Mutsamudu	M. Ridjali Omar, Ministre de l'Équipement, Transports, Télécommunication et Environnement de Ndzouani
19 octobre	Départ pour Moroni, Ndgazidja	
	Réunion de synthèse et planification de la rédaction du rapport	
20 octobre	Collecte d'informations au bureau de projet	Équipe du projet
	Rencontre à la DGE	Mme Fatouma Abdallah et M. Issa Mohamadi, DGE
21 octobre	Rédaction du rapport préliminaire	
22 octobre	Rencontre de travail	M. Said Ahamada, AIDE, APG
	Rédaction du rapport préliminaire	
23 octobre	Rédaction du rapport préliminaire	
24 octobre	Rencontre à la Présidence de l'Union des Comores	M. Caambi El-Yachourtu, Vice-Président de l'Union des Comores, Président par intérim
	Rencontre au Ministère du Tourisme, du Transport et de l'Environnement de l'Île Autonome de Ngazidja	M. Housseine M'baé, Conseiller Technique M. Chakira Mohamed Chanfi, Directeur de Cabinet
25 octobre	Rédaction du rapport préliminaire Préparation de l'aide-mémoire et de la pré-	

Annexe 3 Guide d'entretien pour les rencontres avec les parties concernées et les communautés des villages du PMM

Groupes cibles à rencontrer dans les villages et dans la zone du PMM :

- § Notables ou chefs de village
- § Associations de développement ou Ulanga
- § Femmes
- § Jeunes
- § Comité de gestion du PMM
- § Écogardes
- § Gendarmerie
- § Personnes impliquées dans le tourisme

Présentation de la mission et de ses objectifs

1. Équipe de la mission

2. Objectifs : Évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre favorisée par l'équipe de projet a été appropriée, en apprécier l'efficacité, l'efficience et le rythme de mise en œuvre. Présenter des recommandations pour la poursuite d'activités assurant la pérennisation et la consolidation des acquis.

Il faut insister sur le fait que la mission d'évaluation n'a pas pour objectif de « noter » le taux de succès du projet et des intervenants qui ont contribué à le mettre en œuvre. Elle est prévue pour s'inscrire dans un cycle d'apprentissage sur la base de l'expérience où les activités de suivi et d'évaluation permettent d'intégrer les leçons apprises et d'éviter de répéter les erreurs dans le cycle de projet et dans l'élaboration de projets futurs.

3. Principaux bénéficiaires de l'évaluation du projet : L'évaluation doit permettre aux Gouvernements des Comores, aux futures agences gouvernementales chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de protection et de conservation de la biodiversité, au PNUD (bureaux de New York et de Moroni), au FEM, à l'agence d'exécution UICN et aux différents partenaires dont les communautés villageoises, et à l'ensemble des autres parties intéressées, de dégager des leçons à retenir de l'expérience du projet et des orientations pour l'élaboration d'activités ou de projets futurs..

Note : Expliquer que les contraintes de temps ne permettent pas à l'équipe de la mission d'évaluation de rencontrer tous les villages qui sont concernés par le PMM. La sélection des villages visités repose sur des critères qui ne reflètent nullement une appréciation de la qualité de l'implication des villages dans le projet. Les villages qui n'ont pas été rencontrés ne doivent pas se sentir mis de côté dans le processus.

Questions pour guider les entretiens

- § Perceptions des communautés et des autres parties concernées sur la nature du rôle qui leur est dévolu dans la gestion du parc et sur leurs droits
- § Connaissance des textes juridiques régissant le fonctionnement du PMM par les parties intéressées, i.e. communautés, écogardes, comité de gestion du parc, gendarmes
- § Évaluation de la prise en compte des besoins et priorités des parties intéressées dans l'élaboration des activités de renforcement des capacités, au démarrage du projet et en fonction de l'évolution des activités du projet. Suggestions pour une phase ultérieure
- § Satisfaction relative aux activités de formation dont ils ont bénéficié et intégration des contenus
- § Évaluation des impacts du projet en termes d'accroissement de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité et à l'environnement en général et indices concrets de cet impact
- § Principaux succès, contraintes et échecs des activités entourant la création et la mise en place du PMM
- § Attentes et craintes relatives à l'achèvement prochain du projet
- § Perception de ce que devrait être le rôle des écogardes et du comité de gestion après le projet
- § Attentes spécifiques ou générales pour d'éventuelles activités qui feraient suite au projet – recommandations particulières pour favoriser la pérennisation des acquis du PMM après le projet
- § Activités ou projets en cours dans le village qui pourraient avoir une incidence sur le projet

Annexe 4 Liste des documents consultés

- AIDE. 2002. Rapport sur le suivi de l'état de santé des récifs coralliens du parc marin de Mohéli. Draft. Réseau National Récif des Comores.
- Borrini-Feyerabend, G. 1997. Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. vi + 80 p.
- C.C.A.F. 1999. Audit des comptes du projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores – 31 décembre 1999.
- C.C.A.F. 2000. Audit des comptes du projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores – 31 décembre 2000.
- David G., Lô H. et M. Soulé. 2000. Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet PNUD/GEF Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. Ministère de la Production et de l'Environnement, R.F.I. Comores. 73 p.
- EUCARE Comoros. 2002. Preliminary report for the IUCN and project Biodiversity. Edinburgh University Coral Awareness and Research Expeditions, July - September 2002. 4 p.
- Jamar de Bolsee-Beudels R.C. 1994. Réserve marine et côtière de Nioumachoua, étude de faisabilité pour la création d'un parc national marin à Mohéli ou parc national de Nioumachoua, Ministère du Développement rural, de la Pêche et de l'Environnement. FAO, 83 p.
- Loupy S. 2001. Les pêcheurs de Nioumachoi et le Parc marin de Mohéli. Rapport de stage. Projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. DESS Pratiques sociales du développement, Institut d'études sur le développement économique et social (Paris I), 71 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Procès-verbal de la neuvième réunion du Comité Directeur. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 7 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Budget prévisionnel 2002. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 16 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Stratégie de transfert de la gestion du Parc Marin de Mohéli. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 10 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Programme d'aménagement du Parc Marin de Mohéli. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 63 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Rapport sur l'atelier interne de préparation de l'évaluation finale du projet. Fomboni Mohéli du 1^{er} au 3 octobre 2002. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 10 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2001. Accord-type pour discussion avec les parties. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 9 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Note d'information. Projet de création d'un fonds fiduciaire environnemental : État d'avancement. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 3 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2001. Stratégie de Communication et d'Éducation Environnementale du Projet Conservation de la Biodiversité pour l'année 2001. Projet

- PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 4 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2001. Plan de développement de l'écotourisme pour le Parc Marin de Mohéli. Contrat No EARO/75552/651 Equaterre Association. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 46 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Rapport de mission sur l'animation à l'éducation environnementale à Mohéli du 9 au 16 février 2000. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 13 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Célébration de la journée de la Tortue du 27 au 31 mai 2000 à Mohéli. Bilan. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Plan d'action pour la conservation des tortues marines en République Fédérale Islamique des Comores. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 36 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Stratégie de Communication et d'Éducation Environnementale du Projet Conservation de la Biodiversité pour l'année 2000. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 4 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Programme de suivi-évaluation. Mesure des indicateurs de suivi 2000. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 22 p.+ annexe.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 1999. Proposition de production d'un bulletin d'éducation environnementale en milieu scolaire. Marie-Jo Paris. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 5 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 1999. Plan de formation du projet. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 54 p.
- PNUD - République Fédérale Islamique des Comores. 1997. Conservation de la Biodiversité et Développement Durable en République Fédérale Islamique des Comores. Document de projet. 104 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Décret No 01-053/CE Relatif au Parc Marin de Mohéli. 17 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Décret No 01-052/CE Relatif aux études d'impact sur l'environnement. 6 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2000. Ordonnance No 00-014/CE portant modification de certaines dispositions de la Loi-cadre relative à l'environnement. 3 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/31/MPE/CAB Portant protection des espèces de faune et flore sauvages des Comores. 8 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/32/MPE/CAB Portant adoption de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique. 2 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/33/MPE/CAB Portant adoption du Plan d'Action pour la Conservation des tortues marines aux Comores. 3 p.

République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/34/MPE/CAB Portant agrément des associations des villages riverains du Parc Marin de Mohéli. 2 p.

République Fédérale Islamique des Comores. 2002. Arrêté No 02/002/MPE/CAB Portant annexe du décret No 01-053/CE du 19 avril 2001 relatif au Parc Marin de Mohéli et précisant la délimit

Annexe 5.**Aide-Mémoire****Réunion de restitution de la mission d'évaluation finale du projet « Conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores »****PNUD/GEF COI/97/G32/A/1G/99****Objectifs**

- Ø Évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre favorisée par l'équipe de projet a été appropriée, en apprécier l'efficacité, l'efficience et le rythme de mise en œuvre.
- Ø Présenter des recommandations pour la poursuite d'activités assurant la pérennisation et la consolidation des acquis.

L'évaluation n'a pas pour objectif de *noter* le taux de succès du projet et des intervenants qui ont contribué à le mettre en œuvre. Elle est prévue dans le cycle de projet et s'inscrit dans un mode d'apprentissage sur la base de l'expérience. Les activités de suivi et d'évaluation permettent de faire le point, d'intégrer les leçons apprises et d'éviter de répéter les erreurs ou de poursuivre une approche inappropriée au sein du projet même ainsi que dans l'élaboration de projets futurs.

Bénéficiaires de l'évaluation

L'évaluation doit permettre aux Gouvernements des Comores, aux futures agences gouvernementales chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de conservation de la biodiversité, au PNUD (bureaux de New York et de Moroni), au bureau régional Afrique PNUD/FEM, à l'agence d'exécution

Globalement, l'opinion de l'ensemble des partenaires et bénéficiaires du projet, des communautés villageoises aux autorités administratives, est positive. Le fait que le projet ait été nommé pour la réception du prix Équateur qui honore les projets communautaires représentant des efforts extraordinaires pour réduire la pauvreté au moyen de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, vient renforcer cette appréciation des partenaires.

